

MOT DU PRÉSIDENT

BILAN SYNDICAL DU SCCUQ MANDAT 2009-2010

Les mandats annuels des officières et officiers viennent à terme, c'est donc le temps de faire le bilan syndical pour l'année 2009-2010. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux officières et aux officiers du SCCUQ de produire un bilan, en conformité avec leurs mandats.

Par sa forme et sa manière, le bilan 2009-2010 s'appuie sur la lettre et l'esprit des différents mandats relevant des officières et des officiers syndicaux. Ainsi, chacune des sections commence par un extrait du mandat s'y rapportant. Une demande a été adressée à toutes et à tous le 23 février, afin d'écrire un texte d'une page (approximativement 550 mots) pour le 10 mars, de façon à rendre possible la publication du journal syndical. Je précise qu'entre le 23 février et le 10 mars, deux rappels ont été expédiés aux officières et officiers concernés.

La publication de ce bilan syndical a toutefois été retardée en raison de difficultés à obtenir le bilan découlant du mandat collectif des membres du Comité des agentes et agents de relations de travail (CAART). Les difficiles relations entre les membres du CAART ont nécessité de multiples interventions pour les amener à satisfaire l'obligation de produire leur bilan annuel et collectif. De plus, bien que les membres du CAART aient finalement et laborieusement produit un texte commun, une crise au sein du comité a éclaté et le Comité exécutif en a été saisi.

Dans ces conditions, il nous a fallu chercher à protéger l'unité de l'équipe syndicale et accompagner les protagonistes en leur rappelant que : « travailler en collectif, c'est avant tout un travail qui demande tout à la fois une contribution réelle et effective ainsi que des actions qui incarnent le ralliement. »

GUY DUFRESNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE MERCREDI 28 AVRIL 2010, DÈS 13 H 30 AU A-M050

À L'ORDRE DU JOUR:

- Traitement des chargées et chargés de cours et principe d'équité intergroupe
- États financiers 2009
- Élections annuelles statutaires

COMITÉ DES AGENTES ET AGENTS DE RELATIONS DE TRAVAIL (CAART)

ARTICLE 2 — LES TÂCHES DES AGENTES ET AGENTS DE RELATIONS DE TRAVAIL L) PRODUIRE UN BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Cette année, le président Guy Dufresne nous demande de faire un bilan annuel concernant les tâches et les interventions réalisées en tant qu'agentes et agent de relation de travail au SCCUQ. Un tel bilan est d'ailleurs prévu dans notre tâche.

Comme notre mandat le stipule, notre priorité est de veiller à l'application de la convention collective afin d'assurer le respect des droits et l'exécution des obligations qui en découlent. Nous sommes ainsi appelés à intervenir régulièrement, par le biais du Service du personnel enseignant, pour faire respecter par les facultés et les départements lesdites dispositions et pour prévenir les griefs. Il faut dire cependant que depuis l'instauration d'ACCENT, les règles d'attribution des charges de cours sont plus scrupuleusement respectées, du moins en ce qui a trait aux clauses 10.11 (attribution principale), 10.16 (sigle de cours déjà affiché) et la clause 10.17 (affichage complémentaire) puisque c'est le logiciel qui fait l'attribution. Néanmoins, la clause 10.20 (procédure interne) qui permet à un département de procéder à l'attribution d'une charge de cours suivant sa « procédure interne » occasionne certains litiges. Pour régler des griefs concernant, entre autres cette disposition, le CAART a proposé un nouveau libellé de cette clause à la partie patronale. Nous sommes présentement en discussion sur ce dossier.

Il serait long, fastidieux et sans doute peu utile de faire une liste exhaustive des différentes interventions que les agents de relations de travail ont faites au cours de l'année 2009-2010. De plus, confidentialité oblige, nous ne pourrions élaborer sur ces situations. Voici néanmoins un certain nombre de tâches effectuées durant l'année : l'organisation des comités de révision d'EQE, la préparation des arbitrages et la présence aux séances d'arbitrages, la vérification des remboursements pour l'ajustement de la rémunération des superviseurs de stages de même que la vérification des dossiers des personnes embauchées en clause réserve et le respect de ces dispositions, les modifications au régime des assurances collectives et l'impact de ces changements sur les primes et les prestations, etc. Mentionnons également qu'un certain nombre d'interventions ont eu trait à la reconnaissance et aux transferts automatiques d'EQE (qui sont rarement automatique). Le CAART a d'ailleurs proposé au Service du personnel enseignant un formulaire visant à faciliter l'application de la clause 7.27 de la convention (transfert d'EQE). Les pourparlers se poursuivent également à ce sujet.

Un autre dossier important qui a mobilisé beaucoup d'énergie concerne le projet de réforme des cours-stages initié par l'Université. Les membres du CAART sont intervenus, tant auprès des personnes chargées de cours qu'auprès des membres du Service du personnel enseignant afin d'éviter de se retrouver avec des approches inspirées de d'autres universités qui auraient créé de sérieux obstacles à la formation des stagiaires ainsi qu'aux personnes chargées de cours appelées à les superviser. L'analyse faite par les membres du CAART semble avoir remis en question l'opportunité des gabarits proposés par l'université, ces derniers ne reflétant pas adéquatement la tâche du travail accompli par des superviseurs de stages. De plus, le fait qu'à l'UQAM nous ayons atteint la moyenne cible recherchée pour l'ensemble des cours est venu calmer les ardeurs des initiateurs de cette démarche puisque leur principal objectif pour procéder à ces changements était alors atteint. La direction du personnel enseignant nous a dernièrement indiqué que ce dossier n'avait plus la même priorité actuellement.

Nous profitons de ce bilan pour rappeler aux personnes chargées de cours leur obligation de remplir honnêtement leur déclaration d'emploi, et ce, à chacune des sessions et à chaque fois que leur situation d'emploi change. Le libellé de la clause 9.01 a été modifié substantiellement depuis juin 2008 et la sanction prévue (clause 9.04) pour une fausse déclaration est le congédiement. Une plainte est actuellement déposée contre le SCCUQ en vertu de l'article 47,3 du Code du travail à la Commission

des relations de travail pour ne pas avoir soumis à l'arbitrage un grief contestant un congédiement suite à de fausses déclarations. Rappelons que le Syndicat n'a pas d'autre choix que de faire respecter les dispositions de la convention et la sanction qui y est stipulée.

Quelques griefs sont actuellement référés à l'arbitrage et concernent le fait que des personnes chargées de cours n'aient pas bénéficié de la priorité prévue à la clause 9.04 de la convention du SPUQ lors de l'embauche de nouveaux professeurs, de nouvelles professeures; priorité à laquelle la clause 17.03 de notre convention fait référence. Il faudra s'interroger, dans le cadre de la prochaine négociation, sur l'efficacité réelle de cette disposition. À cette fin, il serait nécessaire de faire un bilan de la portée réelle de cette clause et, s'il avait lieu, examiner d'autres alternatives plus prometteuses étant donné que depuis l'existence de cette clause, aucune personne chargée de cours ait pu obtenir, lors d'un arbitrage, le poste convoité de professeur.

Suite au « groupe témoin » (« Focus Group ») tenu en octobre 2008 avec les personnes chargées de cours ayant été embauchées sur une base annuelle, le CAART a fait une synthèse des informations alors recueillies. Dans le cadre de l'évaluation de ce projet pilote, le syndicat a présenté une recommandation à l'effet de renouveler l'expérience, mais en apportant un correctif à l'irritant principal alors identifié, c'est-à-dire le fait que ces personnes choisissent leurs charges de cours avant l'application des procédures d'attribution conventionnées. Le représentant du SPUQ au comité tripartite d'évaluation du projet nous a donné son appui face à la modification proposée. L'Université, quant à elle, étudie actuellement cette modification et elle devrait nous répondre sous peu afin que le projet puisse se poursuivre, dans sa nouvelle formule à l'automne 2010.

Mentionnons qu'en plus de fournir l'assistance technique aux membres du Syndicat et de gérer les dossiers associés à l'application de la convention collective, les membres du CAART ont organisé deux séances d'information visant à démystifier la procédure de demande d'EQE et faciliter la préparation des dossiers, chacune de ces séances ayant été très appréciée par les membres présents. Nous y avons également présenté les programmes de perfectionnement long et court ainsi que la mise à jour des connaissances et la procédure de présentation de ces demandes.

Dans les semaines qui viennent, nous discuterons avec l'université d'équité intergroupe suivant les engagements de la lettre d'entente n°401 et les résultats de l'étude AON demandée par l'université. Le SCCUQ réclame, en toute équité, sept pour cent (7 %) d'augmentation pour la période s'échelonnant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011. À suivre.

Enfin, en terminant, mentionnons que le mode de fonctionnement instauré depuis quelques années qui visait à mettre en commun tous les dossiers, a facilité une meilleure gestion des cas à l'étude et des griefs. Auparavant, la quarantaine de départements de l'UQAM étaient répartis entre chacun des trois agent-e-s de relations de travail ce qui pouvait amener une personne chargée de cours à revenir au local du syndicat lorsque l'agent responsable de son dossier était absent ou en congé de maladie. La nouvelle procédure mise en place a permis de centraliser les cas comme les griefs dans une filière commune accessible à tous les agent-e-s permettant ainsi à chacun des agents d'intervenir auprès de chaque membre.

Les membres du CAART.

MARIE-CLAUDE AUDET
YVETTE PODKHELBNIK
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY

COMITÉ MOBILISATION-INTÉGRATION (CMI)

ARTICLE — 2 LES CONSEILLÈRES, CONSEILLERS DU COMITÉ MOBILISATION-INTÉGRATION N) PRODUISENT UN BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Les membres du Comité mobilisation-intégration effectuent bien évidemment leurs tâches récurrentes, c'est-à-dire tout ce qui touche aux dossiers physiques des projets d'intégration en plus de renseigner les membres et de maintenir la communication avec les représentantes, représentants aux diverses instances de différents niveaux –instances telles que le comité des unités de programme (niveau départemental) ou le conseil académique (niveau facultaire) pour ne citer que ces exemples.

Le Comité mobilisation-intégration a tenu les assemblées d'unité départementales et facultaires, fait l'analyse et le suivi des projets d'intégration et assuré soutien et arrimage des 500 postes de représentation.

Après deux ans de négociations avec le Service du personnel enseignant (SPE), le Comité mobilisation-intégration est enfin parvenu à harmoniser les procédés qui assurent la rémunération des chargées et chargés aux instances facultaires et institutionnelles.

Cette année, le Comité a organisé les activités suivantes :

- le BBQ du mois de juin;
- la journée d'accueil des nouvelles personnes chargées de cours au lieu social, au début du trimestre d'automne;
- les 5 à 7 hebdomadaires au printemps, à l'automne et à l'hiver;
- la Journée nationale des chargées et chargés de cours;
- le souper de Noël à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec;
- la rencontre spéciale avec les représentantes, représentants aux instances facultaires et institutionnelles et le suivi des affaires en découlant;
- deux expositions des toiles d'Anne C. Thibault : *Travaux d'Héraclès*;
- le plan de mobilisation suite au dépôt du rapport Aon relatif à l'équité intergroupe (Lettre d'entente 401).

CHRISTIANE MALLET
LOUISE SAMSON
ZAKARIA EL MRABET

FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

POUR UN QUÉBEC ÉQUITABLE

RASSEMBLEMENT

Samedi 1er mai 2010 à 12 h
Métro Lionel-Groulx

Départ de la marche à 13 h
vers le Parc Saint-Gabriel où
aura lieu une fête familiale

Un système de santé public, gratuit et universel
Un réseau public d'éducation accessible et de qualité
Des conditions de travail décentes pour toutes et tous
L'accès à la syndicalisation et à une libre négociation
De vraies mesures pour contrer la pauvreté
Pour la sauvegarde des services publics, non à toute forme de privatisation

2010

COMITÉ EXÉCUTIF

ARTICLE 27 — POUVOIRS ET DEVOIRS DU COMITÉ EXÉCUTIF

N) FAIRE UN BILAN ANNUEL DE SES ACTIVITÉS

Trésorerie

Au terme du présent mandat, la trésorerie a assumé un ensemble d'activités générales découlant directement du mandat :

- Gestion, au quotidien, de tous les aspects financiers du SCCUQ,
- Communication et rapports réguliers avec les différents paliers du gouvernement,
- Budget/états financiers/vérification des livres par le vérificateur externe et par le Comité de surveillance financière,
- Soutien au Comité exécutif et aux officiers dans les dossiers de nature financière,
- Gestion de la trésorerie, avec la participation de la Caisse de la Culture, dans le choix des placements, de façon à obtenir les meilleurs rendements possible,
- Suivi budgétaire régulier, particulièrement en ce qui concerne nos cotisations syndicales, l'achat de nos immobilisations et concernant nos propositions d'affectation de surplus,
- En collaboration avec des membres du CMI, gestion des trois charges supplémentaires octroyées pour le temps de préparation aux divers comités institutionnels.

De plus, en lien avec le mandat, j'ai assumé des activités spécifiques, tel que :

- En collaboration le CLI-MOB, analyse et opérationnalisation du transfert aux personnels enseignants des trois charges supplémentaires octroyées pour le temps de préparation aux divers comités institutionnels,
- Soutien d'analyse financière dans le renouvellement de la convention collective de notre secrétaire,
- Recherche et préparation d'une conférence sur la planification financière à la retraite et son organisation logistique. Le dossier de la retraite des chargées et chargés de cours prend de plus en plus d'importance dans notre réalité. Une plus grande place doit être consacrée pour répondre aux membres dans ce contexte,
- Proposition soumise à l'administration de l'UQAM et suivi du dossier portant sur la définition de la réduction de 20 % du temps de travail, pour une personne chargée de cours. Ceci permettrait, par exemple, à une personne chargée de cours, à partir de 60 ans de toucher le RRQ et continuer à enseigner quand même (un autre dossier touchant la réalité des chargés de cours),
- Représentation au conseil d'administration de la Caisse de la Culture. Implication importante où nous avons nos avoirs financiers,
- Représentante des chargées, chargés de cours au Comité de retraite et au Comité de placement du Régime de retraite des chargés de cours de l'UQ,
- Analyse financière de la structure du taux de cotisation et implication budgétaire d'un changement de taux,
- Analyse en vue de la réactualisation de la politique de remboursement de dépenses.

Ces activités ont contribué à faire en sorte que le positionnement de notre Syndicat est bien assuré et que nous avons une solide base financière.

MARIE BOUVIER

Secrétariat général

Au cours de la dernière année, deux dossiers majeurs ont particulièrement retenu l'attention du côté du secrétariat général, soit la négociation en vue du renouvellement de la convention SCCUQ-STTCSN et les démarches en vue de trouver une secrétaire occasionnelle remplaçante et convenir avec celle-ci d'une entente établissant les conditions du remplacement occasionnel.

Le Comité exécutif a formé à la fin de l'été 2009 un comité employeur composé de deux membres du CE, Langis Madgin et moi-même, dont le mandat consistait à préparer et négocier une nouvelle entente en vue du renouvellement de la convention collective du SCCUQ-STTCSN (syndicat auquel adhère notre secrétaire, Violaine Gasse). Les travaux du Comité employeur ont débuté en septembre 2009 et ont pris fin en février dernier après la signature de la nouvelle convention collective d'une durée de cinq ans (2009-2014).

Par ailleurs, conformément à son mandat, la secrétaire générale a réalisé l'ensemble des tâches suivantes : outre la supervision relative au travail de secrétariat et les responsabilités liées au maintien d'un espace de travail fonctionnel (renouvellement d'une partie du parc informatique, suivi relatif à la sécurité et aménagement de nos bureaux), elle a assuré la prise de notes lors de toutes les instances du Syndicat (CE, AG, CS), rédigé tous les procès-verbaux en découlant, fait le suivi des décisions, veillé à l'application de la Politique électorale de même qu'au remplacement des représentantes, représentants chargés de cours dans les diverses instances de l'Université, enfin, signé les documents officiels au nom du Syndicat.

À ces diverses tâches s'ajoutent bien sûr la collaboration aux travaux du Comité exécutif et la représentation à certaines réunions, colloques et congrès de nos regroupements affiliés (dont le Comité éducation du CCMM, le congrès de la FNEEQ, etc.).

HÉLÈNE BELLEY

Vice-présidence à l'information

A la différence de l'année précédente, la vice-présidence à l'information fut présente tout au long de son mandat. Dans les faits, l'année universitaire fut beaucoup plus calme que l'année précédente marquée par la grève des professeures et professeurs. Nous avons par contre produit une analyse de ce conflit et du rôle que le SCCUQ y a joué.

Un des points marquants de l'année fut le rajeunissement de notre site WEB. Nous l'avons voulu plus aéré, plus moderne et plus fonctionnel. Nous lui avons ajouté des éléments d'information pouvant être utiles aux chargées et chargés de cours. Une section est maintenant consacrée aux documents, c.-à-d. des dossiers actuels ou historiques, qu'il pourrait être pertinent de consulter à l'occasion. On pourra toujours y lire le bilan que nous avons fait de la grève du SPUQ. Nous en avons profité aussi pour rendre accessible la représentation des chargées et chargés de cours à diverses instances universitaires.

Dans la poursuite de notre volonté de répondre aux impératifs écologiques, nous avons opté pour limiter le nombre de copies papier du journal syndical pour privilégier la version électronique qui nous permet de rejoindre plus de chargées et chargés de cours, dont celles et ceux qui n'enseignent pas au moment de la parution du journal mais qui sont toujours sur les listes. Ce mode de publication a aussi l'avantage de la rapidité de parution. Le nom et la facture de la publication furent changés à ce moment. Le SCCUQ@ est devenu le SCCUQ@actualité. Dans le même esprit, la publication du CLI-MOB, SCCUQ Intervention, est dorénavant publiée dans une version électronique et quelques exemplaires papier.

En collaboration avec des membres du CMI, nous avons préparé une exposition rétroactive des activités syndicales qui fut présentée au congrès de la FNEEQ tenu au mont Sainte-Anne, en juin dernier. L'exposition devrait être présente au COCAL IX, l'été prochain à l'Université Laval.

BERNARD DANSEREAU

Vice-présidence aux relations intersyndicales

L'intersyndicale SPUQ, SEUQAM, SÉtuE et SCCUQ a pris un peu de recul cette année, après les deux dernières années intenses de la campagne SAUVONS L'UQAM et les négociations de nos collègues du SPUQ, du SEUQAM et du SÉtuE le printemps dernier. Nous serons toutefois appelés à nous coordonner sur les questions de la gouvernance et de la facultarisation.

Depuis plusieurs années, la vice-présidence aux relations intersyndicales a pris en charge l'organisation de la Journée internationale des femmes. Il y a un thème nouveau chaque année que nous arrimons à un don de solidarité accordé à l'organisme invité à nous sensibiliser à ce thème. Cette année, nous avons invité trois membres du Comité de soutien aux parents étudiants à venir nous parler de leur réalité. Je tiens à souligner ici la précieuse collaboration de Violaine Gasse, notre secrétaire.

Grâce à sa politique de solidarité, le Syndicat est venu en aide à plusieurs groupes sociaux et syndicats en conflits. Nous avons d'ailleurs pris la bonne habitude d'inviter à nos instances ces syndicats ou groupes afin de nous informer de la nature de leurs conflits ou de leur mission.

Membre de la CSN, de la FNEEQ et du CCMM, le SCCUQ assume son devoir de représentation avec assiduité et détermination. D'abord au Regroupement université de la FNEEQ où le SCCUQ s'associe pleinement à la défense et la promotion des chargées et chargés de cours du Québec tout en préservant son autonomie et sa spécificité. Cinq à six réunions de ce regroupement ont lieu chaque année, à Montréal ou à Québec. Cette année, nous avons abordé les sujets suivant : la gouvernance des universités, la formation à distance, la négociation regroupée, etc.

La FNEEQ fêtait son 40e anniversaire lors de son congrès en juin dernier au mont Ste-Anne. La délégation du SCCUQ était complète et s'est impliquée avec diligence dans les débats. Un Congrès spécial se tenait en automne afin d'accueillir de nouveaux syndicats des Cégeps.

Le SCCUQ assure aussi une présence aux assemblées générales du CCMM chaque premier mercredi du mois ce qui nous permet de prendre le pouls du mouvement syndical montréalais ainsi que des principaux enjeux politiques de l'heure.

LORRAINE INTERLINO

Vice-présidence affaires universitaires

Une partie significative du mandat est partagée avec les membres du comité dont elle a la responsabilité politique : le CMI. Pour cette raison, les éléments du bilan annuel présenté par les membres du CMI, comme l'analyse d'environ 200 projets d'intégration déposés chaque année, la participation aux réunions régulières du Comité de liaison institutionnelle ou aux autres activités de mobilisation, de reconnaissance et de visibilité organisée par le CMI, ne seront pas repris ici.

Une autre partie significative du travail consiste à accompagner les personnes représentant les chargées et chargés de cours dans les instances institutionnelles de l'UQAM dans leur préparation aux réunions de ces instances et à faire le suivi auprès des instances du SCCUQ, au premier chef auprès du Comité exécutif. Plus spécifiquement, il s'agit de prendre connaissance et de faire l'analyse des dossiers, parfois volumineux, présentés pour les réunions régulières et les réunions spéciales de la Commission des études de l'UQAM (environ une douzaine de réunions pour l'année 2009-2010). Dans le cas du Conseil d'administration, l'essentiel du travail de coordination est effectué par la présidence du syndicat.

Au cours du mandat 2009-2010, le vice-président aux affaires universitaires a contribué à la diffusion d'information, par le biais d'exposés, de conférences ou d'article, relative à différentes questions d'intérêt pour les personnes chargées de cours : gouvernance dans le réseau de l'Université du Québec, tendances dans les inscriptions universitaires au Québec, attribution des fonds fédéral et provincial aux universités, budget de l'UQAM, etc. Quelques lignes de force émanent de l'analyse et des présentations effectuées sur ces dossiers, notamment :

- Statut de l'UQAM
La direction de l'UQAM souhaite que cette institution obtienne, au sens de la *Loi sur les universités*, le statut d'université à part entière et non plus d'université associée au réseau de l'Université du Québec;
- Situation financière de l'UQAM
L'UQAM a rétabli presque complètement sa santé sur le plan financier grâce à l'injection par le gouvernement du Québec de près d'un demi-milliard de dollars de fonds publics pour financer l'embauche future de 135 professeures et professeurs, pour compléter le financement du complexe des sciences et pour tenir exempt l'UQAM des conséquences financières de l'îlot voyageur;
- Évolution des inscriptions
L'UQAM continue de perdre des inscriptions alors que les autres universités québécoises continuent de croître.
- Lorsqu'on la compare avec les autres institutions universitaires québécoises, l'UQAM a obtenu une portion congrue du financement fédéral-provincial sur les infrastructures du savoir notamment parce qu'elle a bénéficié, ces dernières années, d'investissements importants du gouvernement du Québec pour la sortir de sa fâcheuse situation financière...
- L'UQAM et Téléq s'interrogent sur la place de cette dernière dans l'UQAM : consultations des instances et des syndicats, rapports Brossard et Gervais, etc. Au moment de rédiger ce bilan, une partie significative de Téléq souhaite reprendre sa pleine autonomie institutionnelle et le Conseil d'administration de l'UQAM définit (impose même) un ensemble de conditions difficilement acceptables pour les membres de Téléq.

Finalement, le vice-président aux affaires universitaires, épaulé par la secrétaire générale, a assumé durant l'année écoulée le rôle de porte-parole patronal dans le cadre de la négociation permettant de renouveler la convention collective qui lie le SCCUQ avec le syndicat représentant le personnel du SCCUQ, le STTCSN. Le comité patronal a également présenté régulièrement des rapports au Comité exécutif du SCCUQ et fait entériner par ce dernier chacune des grandes étapes de ce processus de négociation.

Vice-présidence convention collective

Deux éléments du mandat du vice-président à la convention collective ont marqué la dernière année soit de veiller *c) (...) à l'interprétation et à l'application de la convention collective et est responsable du Comité des agentes et agents de relations de travail; et d'agir comme d) (...) responsable, entre autres, de la négociation des règlements de griefs, des lettres d'entente et de la négociation d'ententes particulières avec l'Université concernant l'application ou des aménagements à la convention collective.*

Parmi les activités accomplies, je distinguerai trois champs d'intervention.

D'abord sur le *plan institutionnel*, j'ai assumé la participation du SCCUQ au Comité institutionnel ad hoc sur la grippe AH1N1 (multiples réunions au trimestre d'automne). Quand j'étais dans l'impossibilité d'assister à une réunion, la présence du SCCUQ a été assumée soit par Yvette Podkhlebnik ou Jean-François Tremblay. Considérant, l'importance de ce dossier, le SCCUQ se devait de suivre l'état de la situation en regard de la diffusion de la pandémie et de ses effets dans notre institution. Autre volet, c'est l'implication dans le processus d'évaluation tripartite (UQAM, SPUQ, SCCUQ) sur le projet pilote concernant l'ouverture de postes de professeur régulier réservés pour des personnes chargées de cours et l'engagement de personnes chargées de cours annuels. Ce dossier a entraîné la préparation de trois documents du SCCUQ :

- *Synthèse de la rencontre d'évaluation du projet pilote réunissant les personnes chargées de cours embauchées sur une base annuelle* (rédacteur J. François Tremblay)
- *Programme d'engagement de personnes chargées de cours pour réaliser des activités connexes reliées aux activités d'enseignement* (rédacteur principal J.F.Tremblay)
- *Projet de questions : consultation des directeurs de département qui n'ont pas demandé des emplois de personnes chargées de cours engagées sur une base annuelle* (rédacteur Jocelyn Chamard).

Le dossier de la lettre d'entente 401 (engagement de l'Université a respecté le principe d'équité intergroupe) a mobilisé également nos énergies. D'abord au trimestre d'automne 2009 nous avons rencontré les responsables de la firme Aon mandatée par l'Université pour une enquête sur la rémunération des chargés de cours de l'UQAM. À la suite du dépôt de ce rapport le 23 février 2010 et sa communication au syndicat le 26 février, l'examen de ce rapport et les suites à donner au dossier de la lettre d'entente 401.

Évidemment, en regard, de situations de dossiers personnels plusieurs interventions ont nécessité de ma part des discussions tant avec l'Université qu'avec des salariés.

Deuxième champ d'intervention c'est celui des rapports intersyndicaux *en ce qui regarde la convention collective*. Ceci concerne les rencontres, au moins deux à trois par trimestre, avec le groupe des vice-présidents à la convention collective de notre fédération (FNEEQ).

En dernier lieu, j'ai été appelé à agir dans des dossiers particuliers à la frontière de mon mandat, mais qui touchaient l'application de la convention. Je les énumère :

- Implication comme chargé de cours du département d'histoire au Comité de révision ayant trait à la reconnaissance automatique des EQE dans le cadre d'une réforme majeure du programme.
- Participation comme représentant à un comité de révision ayant trait à la reconnaissance des EQE à l'École de langues (un dossier particulier)
- Rédaction d'un article sur la « crise des inscriptions » à l'UQAM (« De l'incertitude des inscriptions » SCCUQ@actualités, no2, décembre 2009, p.4-6).

Ce sont les traits saillants du travail accompli durant la dernière année

Présidence

Les objectifs de la présidence, avec l'appui des officières et des officiers, sans oublier le soutien essentiel de la secrétaire du Syndicat, Violaine Gasse, ont été d'orienter les énergies et les efforts de chacune et de chacun dans un mouvement commun de promotion et de défense des chargées et chargés cours. Le travail et l'analyse, avec le parti pris de la solidarité, ont fait en sorte que la vie syndicale au SCCUQ est marquée tant par la quantité que par la qualité du travail effectué.

L'objectif principal de la présidence a été de favoriser des relations efficaces et conviviales au sein de l'équipe, d'encourager la solidarité à tous les niveaux. Les intérêts différenciés des uns et des autres, les qualités et les défauts de chacune et de chacun ont parfois été exacerbés. Comme responsable de la régie interne du Syndicat, la gestion de ces tensions a mobilisé bien des efforts et des interventions pour faire en sorte qu'auprès des membres et de nos interlocuteurs, le SCCUQ présente une force cohérente.

De plus, par un travail constant j'ai cherché à favoriser des rapprochements avec les autres syndicats et associations, à représenter les membres du Syndicat auprès de toutes les instances tant universitaires que syndicales, à concilier les aspirations très variées des personnes chargées de cours et de toujours travailler à la reconnaissance des membres dans tous les rapports avec l'administration.

En cours de mandat, il est arrivé que j'assume des responsabilités conjointes découlant du mandat présidentiel en lien avec les mandats des collègues du Comité exécutif. Que ce soit par les nombreuses rencontres avec la direction de l'Université, les échanges intersyndicaux à l'UQAM et ailleurs, ou encore dans les réunions de l'équipe syndicale, certains enjeux nous ont fait vivre de fortes sensations. Ainsi, avec l'appui des collègues, j'ai participé et contribué aux travaux du Regroupement université, ainsi qu'à ceux du Bureau fédéral et du Congrès de la FNEEQ et, à l'occasion, au Conseil confédéral de la CSN. J'ai assuré la représentation et la participation du Syndicat dans le cadre d'activités publiques de solidarité, dont la manifestation d'appui à nos collègues de l'Université de Montréal. Des dossiers cruciaux ont nécessité des rencontres avec la direction de l'UQAM dont la facultarisation, le budget de l'UQAM, la Lettre d'entente 401, la Téluc ou encore la reconnaissance des chargées et chargés de cours. Sans oublier le suivi des dossiers relevant du Conseil d'administration de l'UQAM, en collaboration avec la représentante efficace des personnes chargées de cours, Louise Gavard.

Au terme de ce mandat, force est d'admettre que le travail de la présidence visant la mise en commun des efforts de chacune et de chacun dans la perspective de l'intérêt collectif n'a que partiellement réussi, du fait des tensions au sein du CAART. Malgré cela, c'est le souci constant d'assurer la pérennité de l'action solidaire de l'équipe syndicale qui a été au cœur de mes préoccupations et de mes actions, avec le support de celles et de ceux pour qui le travail collectif n'est pas qu'un vain mot. C'est par le travail collectif que le SCCUQ est un interlocuteur responsable et crédible dans ses interventions et ses prises de position. Cela est crucial dans la perspective d'une année préparatoire à la négociation collective de nos conditions de travail.

GUY DUFRESNE

V A D E - M E C U M

MERCREDI 28 AVRIL

*Assemblée générale statutaire
Dès 13 h 30 au A-M050*

TOUS LES MERCREDIS

*5 à 7 syndical
Dès 17 h au A-R542*

LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

Comité exécutif

Guy Dufresne
Président
6644

Jocelyn Chamard
Vice-président à la convention collective
2794

Langis Madgin
Vice-président aux affaires universitaires
6741

Lorraine Interlino
Vice-présidente aux relations intersyndicales
3180

Bernard Dansereau
Vice-président à l'information
2793

Hélène Belley
Secrétaire générale
6876

Marie Bouvier
Trésorière
3050

Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet
2789

Yvette Podkhlebnik
4886

Jean-François Tremblay
3536

Comité mobilisation-intégration

Zakaria EL-Mrabet
5609

Christiane Malet
8272

Louise Samson
2791

Secrétariat

Violaine Gasse
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

NOS COORDONNÉES

Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
Local A-R540

Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

Téléphone :

514 987-3495

Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du
papier recyclé à 100%